

Mise à jour de l'unité Apatridie : février 2014, Représentation régionale du HCR pour l'Afrique de l'Ouest

Principales réalisations de l'année 2013

L'année dernière, l'unité Apatridie du HCR à Dakar a organisé trois grands évènements de formation sur l'apatridie. Deux de ces ateliers, qui ont réuni des équipes de représentants de gouvernements ainsi que d'ONG, sont arrivés à des plans d'actions concrets visant à combler les lacunes des lois sur la nationalité des pays ouest-africains afin qu'elles soient plus en harmonie avec les normes internationales. Le troisième évènement fut une table ronde qui s'est tenue en Gambie. Elle a abouti à l'adoption de *l'Appel de Banjul* qui demande précisément aux diverses parties prenantes, aux Etats notamment, de prendre des mesures spécifiques dans le domaine de l'apatridie afin d'adopter et de mettre en œuvre les conventions sur l'apatridie. Cet appel est le premier du genre en Afrique.

Photo: Participants à la table ronde de Banjul



En outre, le HCR a directement contribué à prévenir et à réduire les cas d'apatridie en travaillant en étroite collaboration avec un certain nombre d'Etats en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire a ratifié les deux conventions sur l'apatridie et a déposé ses instruments de ratification en septembre 2013. Le Parlement gambien a approuvé l'adoption des deux conventions en décembre 2013 et les instruments de ratification devraient être déposés dans un avenir proche. Par ailleurs, en juin 2013, le Sénégal a révisé sa législation sur la nationalité en retirant certaines dispositions discriminatoires en vue de prévenir l'apatridie ; la législation garantie désormais le droit pour une femme de transmettre sa nationalité à ses enfants. En septembre 2013, la Côte d'Ivoire, qui est l'un des pays où vit une des plus grandes populations d'apatrides en Afrique, a révisé sa législation afin de réduire les cas d'apatridie. L'amendement prévoit des mécanismes allégés et accélérés d'acquisition de la nationalité par une grande partie de la population affectée par l'apatridie. Il s'agit là de la première étape vers une solution permanente pour ces personnes.

En 2013, le HCR a également exploré de nouveaux partenariats avec des institutions régionales et a élaboré des suggestions sur leurs plans d'action. La CEDEAO et la Mano River Union (MRU) ont ainsi introduit la lutte contre l'apatridie dans leurs stratégies. La Cour africaine de justice des droits de l'homme et des peuples a également exprimé sa volonté de contribuer au travail du HCR sur l'apatridie.

Enfin, afin d'arriver à une compréhension plus approfondie de l'apatridie à l'échelle nationale, le HCR s'est

lancé l'année dernière dans une identification concrète des cas d'apatridie en menant des travaux de recherche dans quelques pays sélectionnés. Il s'agissait de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Libéria et de la Sierra Leone. Les résultats de ces études prouvent que l'apatridie est une question pertinente pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Elles constitueront, par conséquent, la base des outils de sensibilisation du HCR sur l'apatridie.

Réalisations présentées par différents partenaires

Suite à la table ronde de Banjul, le représentant de l'un de nos principaux partenaires, la Commission nationale des droits de l'homme du Mali, s'est exprimé devant le Premier ministre du Mali, le Président de l'Assemblée Nationale du Mali et une cour internationale d'honneur au sujet de l'apatridie. M. Cheick Oumar Coulibaly a informé l'assistance de l'existence et des causes de l'apatridie en Afrique de l'Ouest. Il a appelé le gouvernement, les organisations de la société civile, les législateurs et le HCR à prendre les mesures adéquates afin de prévenir l'apatridie, qui est une source potentielle d'instabilité au Mali et dans la sous-région. Une copie de l'allocution est disponible sur demande.

Activités nécessitant une coordination avec les partenaires en 2014

S'appuyer sur les partenariats sera au cœur de notre stratégie de travail en 2014. Nous reconnaissons que l'apatridie est une question de droit mal saisie qui sera mieux traitée à travers une approche holistique. Nous comptons sur les militants des droits humains pour soutenir l'accès de chacun à la nationalité ainsi que sur les acteurs de la société civile et sur les ONG pour donner aux individus le pouvoir d'agir et les sensibiliser sur les moyens d'exercice de leurs droits. Nous comptons également sur les médias pour transmettre des messages clairs sur la signification de l'apatridie et sur la manière dont elle peut affecter un individu. Dans cette optique, nous organiserons en avril une formation de deux jours pour les ONG ainsi qu'un atelier d'une journée pour les médias. Nous avons par ailleurs l'honneur d'organiser la première conférence ministérielle régionale sur l'apatridie en juin 2014 en Côte d'Ivoire. Afin de tirer le plus grand profit de cet événement important, nous souhaitons recueillir la contribution de tous nos collaborateurs clés afin d'élaborer des stratégies pour que les pays de la région prennent des mesures concrètes pour réduire l'apatridie et protéger les apatrides.

En marge de ces événements, nous comptons enrichir les études-pays mentionnées plus haut et entreprendre d'autres recherches plus thématiques, concernant la migration et l'apatridie par exemple. Avec une meilleure connaissance des situations d'apatridie et des facteurs de risques dans la région, nous serons mieux outillés pour élaborer des stratégies de lutte, soit à l'aide d'enregistrements des apatrides soit à travers les changements à apporter aux législations pour réduire les cas d'apatridie. Nous comptons, là encore, sur les connaissances et l'expérience de ceux qui travaillent avec des personnes apatrides.

Nous souhaitons enfin mettre en œuvre nos idées. Là où les gouvernements se sont engagés à adhérer aux conventions sur l'apatridie, à harmoniser leurs législations avec les normes internationales et à prendre des mesures pour veiller à ce que ceux qui résident dans leur pays puissent tirer le meilleur parti de ces possibilités, nous voulons nous assurer de voir des résultats. Le HCR sera en liaison étroite avec les bureaux-pays pour suivre les progrès réalisés grâce à ces efforts. Nous avons toutefois besoin de nos partenaires pour nous aider dans ce suivi au niveau local en mettant la pression sur les institutions concernées lorsque des recommandations ne sont pas suivies. Nous avons aussi besoin d'eux pour tenir les personnes informées lorsque des changements dans la législation surviennent afin que les collectivités soient au courant des répercussions sur leurs droits.

Comment pouvez-vous nous aider ?

Tout d'abord, vous pouvez nous aider en nous fournissant des informations relatives à l'apatridie dans vos pays respectifs. Cela pourrait prendre différentes formes. Ce serait par exemple le fait de nous tenir au courant de la formation d'une nouvelle ONG ou d'un réseau traitant des questions de nationalité ou encore nous informer d'un événement où nous pourrions fournir une expertise sur l'apatridie afin d'influencer l'opinion. N'hésitez pas à nous envoyer un courriel avec toute information pertinente.

Vous pouvez ensuite nous aider en contribuant à nos efforts de sensibilisation sur l'apatridie de manière générale. Si vous avez quelque chose à partager sur l'apatridie, nous utiliserons nos réseaux pour diffuser l'information, et si nous avons quelque chose à dire sur l'apatridie, nous espérons que vous ferez de même en retour. Nous avons mis en place un compte Twitter, @ statelessnessWA, ainsi qu'une plate-forme de partage en ligne, www.statelessnessapatrie.wordpress.org, où nous publierons toutes les informations importantes relatives à l'apatridie en Afrique de l'Ouest. En outre, nous collaborons avec l'unité Apatridie à Genève qui utilise également le site Internet du HCR, Refworld, ainsi que Facebook pour communiquer sur l'apatridie.

Nous voulons enfin avoir une seule voix pour relayer toutes les initiatives et messages importants. S'il y a par exemple un consensus sur les principaux obstacles vers l'acquisition de la nationalité en Afrique de l'Ouest et que nous nous accordons sur un certain nombre de recommandations, le message sera plus puissant si plusieurs acteurs sont impliqués pour l'approuver et le diffuser. Nous comptons générer de tels messages en vue de la réunion ministérielle régionale et d'autres événements internationaux qui se tiendront cette année.

Et maintenant?

Veillez nous envoyer un courriel en réponse à ce présent message afin de confirmer votre volonté de faire partie de la liste de diffusion sur l'apatridie en Afrique de l'ouest. Vous pouvez par la même occasion nous informer sur tout avancement important, toute histoire vécue ou obstacle rencontré relativement à l'apatridie dans vos pays d'opération.

Lorsque l'unité Apatridie du HCR aura une mise à jour sur des activités ou sur des opportunités pour les membres de la liste de diffusion, nous vous enverrons un courriel vous donnant toutes les informations nécessaires.

Nous espérons pouvoir compter sur vous cette année dans nos efforts de sensibilisation afin que l'apatridie soit mieux connue et combattue.